

Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Mai 2023

Vol. 150



SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Loisirs et sports	12
Informations diverses	16

Prochaine réunion du conseil : Lundi 5 juin à 19h30

Le mot du maire

Le printemps est arrivé, la belle température fait fondre la neige et les moustiques vont bientôt faire leur entrée, tout comme les véhicules hors route. Je vous invite à faire preuve de civisme lors de vos déplacements. Il y a une certaine tolérance de ce type de véhicule dans notre municipalité par les policiers de ville de Saguenay. Nous ne voudrions pas en venir à pénaliser l'ensemble des usagers pour quelques individus irrespectueux. Nous rappelons également aux cyclistes qu'ils doivent circuler en file indienne sur les routes. C'est pour la sécurité de tous et toutes!



VANDALISME

Malheureusement, nous observons encore cette année plusieurs vols de pancartes et panneaux de signalisation sur notre territoire. En plus d'être dangereux pour la sécurité des usagers de la route, le coût de remplacement est très onéreux. Nous invitons donc les citoyens et citoyennes qui sont témoins de ces méfaits à contacter directement le service de police au 418 699-6000, en indiquant, si possible, le numéro de plaque du véhicule.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la municipalité a l'obligation de procéder à l'installation de compteurs d'eau dans tous les services institutionnels, commerciaux et industriels (ICI) de son territoire. En plus d'un échantillonnage aléatoire de vingt résidences. Nous vous informons ainsi que des démarches ont été amorcées pour nous conformer à cette norme du ministère (MAMH). Si des citoyens désirent accueillir un de ces compteurs, et ce tout à fait gratuitement, il peut communiquer avec la municipalité par téléphone ou par courriel à info@larouche.ca. Notez que votre résidence doit être branchée au réseau d'aqueduc municipal.

RENCONTRE MTQ

Le 20 avril dernier s'est tenue une rencontre avec le ministère des Transports et de la mobilité durable. Le sujet de la rencontre portant bien entendu sur les deux accès d'entrée et de sortie de notre municipalité. Nous leur avons signifié vos préoccupations et les nôtres concernant la sécurité de tous les usagers et usagères. Une campagne commune ministère et municipalité sera mise en branle prochainement, sur l'utilisation des bretelles d'accès. Les derniers événements ainsi que le dépôt de la pétition entérinée par la municipalité ont suscité des réactions et une ouverture de leur part. Ces derniers procéderont à des analyses de risque et de faisabilité au cours des prochaines semaines et mois pour arriver avec un diagnostic et des solutions pour ce tronçon. En attendant, je vous invite à demeurer très prudent et à porter une attention particulière lorsque vous entrez ou sortez de notre belle municipalité.

Votre maire, Guy Lavoie

A handwritten signature in blue ink that reads "Guy Lavoie". The signature is stylized and written in a cursive script.

Mot de la conseillère

PAROLE AUX CITOYENS ET CITOYENNES

Lorsque vous avez des interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité et votre conseil municipal. La participation citoyenne est importante, cela favorise une expression individuelle et collective, informée et argumentée, qui permet de nourrir la décision publique.

La caractéristique principale de la participation est d'amener chaque personne à s'exprimer et ainsi contribuer avec des questions, des informations et des recommandations qui alimentent activement la prise de décision.

Il y a plusieurs moyens de se tenir informé comme citoyen ou citoyenne :

- Le journal Le Rappel ;
- Les médias sociaux de la municipalité de Larouche ;
- Le site internet ;
- Les séances du conseil.

Loin d'être exclusives aux élus et élues, les séances du conseil municipal invitent à la participation de la population. Les citoyens et citoyennes peuvent assister aux séances et interroger leurs représentants et représentantes sur leurs décisions ou leurs politiques durant la période de questions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Adopte les budgets ;
- Vote les crédits nécessaires à l'administration de la municipalité ;
- Adopte les règlements municipaux ;
- Se prononce sur tout ce qui concerne l'administration.

La population peut assister aux séances du conseil municipal.

À CHAQUE SÉANCE, 2 PÉRIODES DE QUESTION SONT PRÉVUES

- La première a lieu après l'adoption de l'ordre du jour ;
- La deuxième a lieu après la période d'intervention des membres du conseil.

Vous êtes tous et toutes invités à assister aux séances du conseil municipal, qui ont généralement lieu à 19h30, le premier lundi du mois, dans la salle multifonctionnelle située au 610, rue Lévesque.

Pour consulter le calendrier des séances du conseil : <https://urlz.fr/IFP7>

Au plaisir de vous y voir!

Mylène Hébert
Votre conseillère au siège 2



AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
SHIRLEY HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Le conseil de cette municipalité a adopté, à une séance ordinaire tenue le 1 mai 2023, le premier projet de règlement no 2023-426 intitulé : Règlement 2023-426 relatif aux dispositions et normes applicables aux terrains camping.

Le conseil de cette municipalité procédera à une séance de consultation publique le jeudi 18 mai à 19h. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlements peut être consulté au bureau de votre municipalité au 610, rue Lévesque bureau 205, aux heures régulières de bureau, soit de 8h à midi du lundi au vendredi et 13h à 16h45 du lundi au jeudi. Le projet sera également déposé sur le site internet de la municipalité dans la section Règlements.

DONNÉ À LAROUCHE, CE 2 MAI 2023.



Shirley Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
SHIRLEY HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Le conseil de cette municipalité a adopté, à une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le premier projet de règlement no 2023-425 intitulé : visant la citation de l'Église St-Gérard-Magella et abrogeant le règlement 2016-361.

Le comité consultatif d'urbanisme procédera à une séance de consultation publique le 12 juin 2023. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlements peut être consulté au bureau de votre municipalité au 610, rue Lévesque bureau 205, aux heures régulières de bureau, soit de 8h à midi du lundi au vendredi et 13h à 16h45 du lundi au jeudi.

DONNÉ À LAROUCHE, CE 2 MAI 2023.



Shirley Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière

Vie municipale

BONNE NOUVELLE!

LAROUCHE AURA SON FERMIER DE FAMILLE

Qu'est-ce qu'un Fermier de famille?

Qu'est-ce que l'agriculture soutenue par la communauté?

Le principe : devenez partenaire de votre ferme de proximité en vous abonnant à un panier de légumes pour la saison de votre choix. Votre part des récoltes vous sera livrée dans un point de cueillette.



L'abonnement se fait directement auprès de votre fermier ou fermière de famille. C'est un lien direct que vous continuerez d'entretenir avec lui ou elle tout au long de la saison!

À LAROUCHE

La récupération des paniers se fera les jeudis entre 16h et 18h sur le perron de l'église de Larouche.

Vous serez charmé par la diversité, la qualité et la fraîcheur des délicieux légumes biologiques de la Ferme O Lac. L'abonnement est d'une durée de 14 semaines, s'étalant de la semaine du 25 juin 2023 jusqu'à celle du 24 septembre 2023. Vous recevrez chaque semaine environ 32\$ de légumes biologiques, selon les humeurs de Dame Nature! Le concept est le suivant : Ferme O Lac sélectionne 1 à 3 légumes obligatoires par semaine et vous complétez le reste de votre panier selon vos envies!

Vous désirez vous inscrire, vous avez des questions? Visitez le site web de la Ferme O Lac www.fermeolac.ca/fr ou communiquez avec eux par téléphone 418-290-6557 ou Messenger.



Abri temporaire

15 mai

Date limite pour démonter et entreposer votre abri en cour arrière.

Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 100\$.

Vie municipale

ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Vous désirez nous aider dans notre démarche pour économiser l'eau potable? Adoptez un compteur d'eau!

La municipalité rendra disponible 20 compteurs d'eau pour des résidences de Larouche. L'objectif principal est de recueillir des statistiques sur l'utilisation de l'eau potable et être en mesure ensuite de développer des stratégies pour soutenir les citoyens et citoyennes à économiser l'eau.

Communiquez avec la municipalité par téléphone au 418-695-2201 ou par courriel à info@larouche.ca. Notez que votre résidence doit être branchée au réseau d'aqueduc municipal.

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable permettra de dresser un portrait de notre utilisation de l'eau potable et ainsi préserver et mieux gérer cette importante ressource.

POURQUOI DOIT-ON INSTALLER DES COMPTEURS D'EAU ?

Depuis 2012, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable est en vigueur. Pour atteindre les objectifs fixés par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), votre municipalité a mis en place une série de mesures permettant de favoriser la consommation responsable de l'eau, comme la détection et la prévention des fuites.

Malgré ces actions et efforts, la consommation demeure trop élevée et supérieure aux objectifs fixés par le MAMH, nous obligeant à poser des mesures supplémentaires, soit l'installation de compteurs d'eau.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DES IMMEUBLES

Immeubles résidentiels :

- La Municipalité fournit et installe gratuitement le compteur d'eau et le système de relève aux personnes intéressées (20 dispositifs disponibles, premier arrivé premier servi) ;
- Installation gratuite du régulateur de pression pour les résidences qui n'en possèdent pas et qui sont obligatoires selon les normes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ;
- Aucune tarification reliée au compteur d'eau : seulement pour récolter des statistiques à la demande du MAMH.



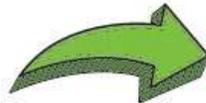
Vie municipale

Municipalité de
LAROUCHE

OFFRE D'EMPLOI Journalier/Journalière aux travaux publics

- ✓ Vous avez des aptitudes pour le travail manuel et technique;
- ✓ Vous êtes une personne polyvalente et touche-à-tout;
- ✓ Vous conduisez différents types de véhicules et de machinerie;
- ✓ La sécurité est une valeur essentielle pour vous;
- ✓ Vous aimez travailler au grand air;
- ✓ Vous voudriez faire partie d'une équipe dynamique dans le domaine des travaux publics ?

C'est peut-être vous que nous recherchons!



Plus de détails à : www.larouche.ca

Si ce poste vous intéresse, veuillez transmettre votre CV
au plus tard le 17 mai 2023 à 16h, par courriel à : dg@larouche.ca

Entrée en fonction : juin 2023

DISTRIBUTION
DU *compost*

FJORD-DU-SAGUENAI

Dès le 27 mai

Distribution gratuite de compost pour les résidents et résidentes de Larouche :

- Disponible derrière le Centre communautaire de Larouche (709, rue Gauthier) ;
- Limite de 100 litres (l'équivalent de 5 chaudières de 5 gallons) par personne ;
- Disponible en vrac et en libre-service ;
- Aucune inscription ni réservation ;
- Jusqu'à épuisement des quantités disponibles ;
- Apportez vos contenants et une pelle.

CAMION À VENDRE

La municipalité de Larouche vend un camion Chevrolet 3500 HD 2009

- Benne basculante hydraulique ;
- 75 325 km;
- Moteur 6.0 litres vortec ;
- Transmission automatique ;
- Châssis cassé et réparé (ne peut plus circuler sur la route) ;
- Marchepied et plancher perforé par la rouille côté gauche ;
- Frein avant à remplacer ;
- Une rotule de direction à changer ;
- Une biellette de raccordement à changer.

SOUSSIONS

SVP faire parvenir vos soumissions par courriel avant

le vendredi 26 mai à : dg@larouche.ca



À DONNER Cuisinière

- Fonctionnelle et en bon état de marche ;
- Premier arrivé, premier servi ;
- Aucune livraison ne sera faite. Vous devrez passer la chercher à l'Hôtel de ville.

Contactez-nous avant de vous déplacer, pour vous assurer qu'elle est toujours disponible à :

418 695-2201 poste 3600

ou

info@larouche.ca



Vie municipale



SAVIEZ-VOUS QUE?

La [MRC du Fjord-du-Saguenay](#) offre une aide financière pour les couches lavables pour enfant, pour les produits d'hygiène féminin lavables ainsi que pour les produits d'incontinence lavables aux résidents et résidentes de Larouche.

Il suffit de remplir un formulaire en ligne!

Conservez vos copies de reçus et/ou de factures pour joindre à votre demande.

Visitez la section du site Internet de la MRC à ce sujet, sous l'onglet [services/environnement](#), pour connaître toutes les modalités de ce programme!

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

7 au 13 mai 2023

Ma sécurité



Ma responsabilité

La Semaine de la sécurité civile se tiendra du 7 au 13 mai. Sur le thème « Ma sécurité : ma responsabilité », cette semaine aborde de façon plus particulière les aléas en lien avec le climat pouvant survenir plus souvent au cours de la période estivale (mouvements de sol, chaleur extrême, vents et orages violents, etc.).

À la suite des récents événements auxquels le Québec a fait face, les citoyens et citoyennes ont pu constater que le plan familial d'urgence et la trousse d'urgence sont des éléments importants dans leur préparation aux sinistres.

Des outils référence pour vous aider à vous préparer en cas de sinistre :

- [Faire son plan familial d'urgence et sa trousse d'urgence](#)
- [Quoi faire avant, pendant et après une situation d'urgence ou un sinistre](#)
- [Vidéo La trousse d'urgence 2022](#)

Vie municipale

POLICE DE SAGUENAY

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR VÉHICULES HORS ROUTE

La fonte de la neige amène inévitablement une augmentation de la présence des véhicules hors route sur le territoire de Larouche. Afin de circuler dans le respect des lois, il est obligatoire :

- D'enregistrer son véhicule à la SAAQ (plaque du Québec) ;
- D'obtenir une assurance, être couvert par une assurance responsabilité civile minimalement pour les dommages causés à autrui ;
- Et de porter un casque en tout temps.

La circulation sur la voie publique est aussi prohibée. De plus, il est nécessaire d'obtenir une autorisation afin de circuler sur un terrain privé.



EXEMPLES D'INFRACTIONS ET AMENDES POUR LES VÉHICULES HORS ROUTE

Infraction	Amende	Infraction	Amende
A conduit un véhicule hors route sur un chemin public.	350\$ à 2 000\$	Conducteur d'un véhicule hors route n'a pas porté de casque pourvu d'une visière conforme aux normes réglementaires.	350\$ à 2 000\$
Le conducteur d'un véhicule ne s'est pas chaussé : - de manière à pouvoir facilement contrôler les pédales dont est pourvu le véhicule. - pour éviter les risques de blessures.	350\$ à 2 000\$	Passager d'un véhicule hors route n'a pas porté de casque pourvu d'une visière conforme aux normes réglementaires.	250\$ à 1 000\$

Il est possible de traverser la chaussée aux endroits autorisés par la municipalité. Le service de police est conscient que l'application de ces lois est parfois difficile en raison du milieu rural. Les utilisateurs et utilisatrices doivent réaliser que le respect des législations permet aussi d'entretenir de bonnes relations avec leurs voisins. La plupart des plaintes reçues par notre service concernent des véhicules à grande vitesse sur le réseau routier et le non-port du casque. Nous pouvons convenir logiquement que ces deux infractions sont particulièrement faciles à éviter.

Bon été chers habitants et habitantes de Larouche, soyez prudents lors de vos déplacements.

Jean-Pierre Gauthier, police de Saguenay
Département du bureau
de la sécurité des milieux

DISTRIBUTION DE POUSES D'ARBRES



CHALET DES LOISIRS
(912, ROUTE DES FONDATEURS)
LUNDI 22 MAI
18H15 À 19H30



La distribution sera effectuée par les jeunes bénévoles des 4H.

Gratuit pour la population de Larouche
Quantités limitées
Jusqu'à épuisement des stocks.

Collecte des encombrants

25
mai 2023



Articles acceptés



Articles refusés



C'est sur inscription seulement!

Pour vous inscrire :

via le questionnaire en ligne <https://urlz.fr/IBXf>

OU

en téléphonant au 1 888-673-1705

Loisirs et sports

UTILISATION DU TERRAIN DES LOISIRS EN PÉRIODE ESTIVALE

Au cours des prochaines semaines, les terrains sportifs seront à nouveau accessibles pour la pratique des activités estivales. La mise en service des terrains est effectuée dès que le retrait de la neige permet l'entretien. Les ouvertures de terrain seront annoncées en temps et lieu sur la page Facebook de la Commission des loisirs à www.facebook.com/loisirs.larouche

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Interdiction aux véhicules de circuler à l'intérieur du terrain (moto, VTT);
- Interdiction de consommer drogue et alcool;
- Interdiction de fumer à l'intérieur du chalet;
- Respect des lieux (matériel et installations);
- Respect de l'environnement (déchets dans les poubelles);
- Respect des autres (comportement et langage);
- Respect de l'horaire;
- Port de l'équipement de sécurité et comportement sécuritaire;
- Animaux en laisse et à l'extérieur des aires de jeux.

UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS

Le terrain de tennis sera disponible librement selon le principe « premiers arrivés, premiers servis ». Toutefois, lorsque des joueurs de tennis sont en attente pour prendre possession du terrain, nous suggérons aux utilisateurs de libérer le terrain de tennis après 1 heure de jeu en simple et 1h30 en double. **L'éclairage sera disponible gratuitement en soirée mais une réservation sera obligatoire pour l'ouverture des lumières.**

Les réservations seront reçues exclusivement lors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, par courriel à loisirs@larouche.ca, par Messenger à www.facebook.com/loisirs.larouche ou par téléphone au 418 695-2201, poste 3605.



PANIERS DE BASKETBALL

Un terrain délimité et des paniers sont disponibles à l'intérieur de la patinoire pour la pratique libre du basketball. Merci de prendre soin de nos équipements.

SKATE PARC

Le skate parc sera accessible librement à l'intérieur de la patinoire. **Nous demandons aux jeunes et leurs parents de prendre connaissance des règlements** en vigueur et de veiller à les respecter pour assurer une pratique sécuritaire des activités. Les règlements du skate parc sont disponibles sur notre site web à <https://urlz.fr/IFOn>





SKATEPARC DE LAROUCHE

ATELIERS DE TROTINETTE

7 cours structurés

Pédagogie et accompagnement en trottinette

**Les jeudis du
8 juin au 20 juillet**

18h à 18h45 : 7-12 ans
19h à 19h45 : 13-17 ans

Casque obligatoire

Les participants doivent fournir
leur équipement.

65\$ /jeune

Rabais familial de 10\$ à partir du 2e enfant



Inscription en ligne avant le 29 mai

<https://cutt.ly/EYu18ie>

Saison de soccer été 2023

ENTRAÎNEURS RECHERCHÉS

SOIRS DE SEMAINE
FORMATION OFFERTE
COMPENSATION FINANCIÈRE

Communique avec nous sans plus tarder!

(418) 695-2201 #3605  soccer@larouche.ca  @ClubSoccerLarouche

Club de soccer de
LAROUCHE



Loisirs et sports

Pendant ces trois jours de fête, il sera possible de pêcher sans permis partout au Québec, dans le respect de la réglementation en vigueur.

C'est donc l'occasion de découvrir, ou de redécouvrir, le plaisir de se retrouver dans la nature et de profiter de notre magnifique patrimoine tout en s'adonnant à une activité saine, stimulante et enrichissante.

FÊTE DE LA PÊCHE À LAROUCHE

Samedi 3 juin, à compter de 9h, au lac de l'Aqueduc.

- ✓ Accès au site à partir de l'école du Versant.
- ✓ Aucun permis requis.
- ✓ Pêche à gué.
- ✓ Bienvenue au public!

<https://www.larouche.ca/evenements/fete-de-la-peche>



PÊCHE EN HERBE

Une activité locale d'initiation à la pêche est aussi organisée pour les jeunes de 6 à 17 ans dans le cadre du programme Pêche en herbe. Au cours de l'activité, trente (30) jeunes prendront part à une période de pêche supervisée. Ils recevront également une brochure éducative et un permis de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans. Une formation en ligne est également disponible sur la biologie des poissons, la sécurité et la réglementation.

Pour plus d'informations, visitez le : <https://www.larouche.ca/nouvelle/peche-en-herbe>.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Devenez un créateur de souvenirs!

Pêcheuses et pêcheurs aguerris, nous avons besoin de vous pour contribuer au développement de la relève!

- ✓ Tu es disponible le samedi 3 juin 2023?
- ✓ Tu es mordu de pêche?
- ✓ Tu disposes d'une embarcation et/ou d'un moteur électrique?
- ✓ Tu aimerais t'impliquer auprès des jeunes pêcheurs en herbe et partager ta passion pour la pêche?

Si tu as répondu positivement à une ou plusieurs de ces questions, communique avec nous sans plus tarder pour rejoindre l'équipe de bénévoles.

Informations :

Maxime Larouche • 418 695-2201, poste 3605 • mlarouche@larouche.ca

Loisirs et sports



SAINT-JEAN-BAPTISTE

C'est le 24 juin! Réservez votre date!

Les festivités locales se dérouleront au terrain des loisirs de Larouche à compter de 14h.

Activités offertes : jeu d'eau, jeux gonflables, pétanque, démonstration de véhicules téléguidés, danse en ligne, spectacle familial avec Bouleau noir, micro ouvert pour les artistes amateurs, services de bar et cantine, soirée musicale avec Bob et Bill, Collusion et Chromatik3, feu d'artifice et feu de joie.

La programmation officielle sera diffusée dans la prochaine édition du journal *Le Rappel*.

Pour plus d'informations, suivez la page Facebook de la Commission des loisirs à : <https://www.facebook.com/loisirs.larouche>

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Intéressé et disponible pour t'impliquer dans l'organisation de la Saint-Jean-Baptiste? Aide-nous à faire de cet événement une fête mémorable. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour effectuer différentes tâches ponctuelles: montage du chapiteau, préparation des lieux, décoration et pavoisement, sécurité, surveillance des jeux gonflables, préposé au bar et à la restauration, nettoyage, etc.

Communique avec nous sans plus tarder par téléphone au 418 695-2201, poste 3605, par courriel à loisirs@larouche.ca ou via notre page Facebook [@loisirs.larouche](https://www.facebook.com/loisirs.larouche)

MICRO OUVERT

Hey! Tu as entre 7 et 107 ans?

Tu chantes? Tu joues de la guitare, du piano ou du ukulélé?

Tu veux vivre l'expérience d'une vraie scène devant public?

Inscris-toi au MICRO OUVERT de la Saint-Jean-Baptiste!

Information et inscription :
418 695-2201, poste 3605,

loisirs@larouche.ca

Facebook [@loisirs.larouche](https://www.facebook.com/loisirs.larouche)



Informations diverses



SENTIERS FERMÉS

À la suite des violents vents survenus le 1^{er} mai dernier, de nombreux arbres ont été endommagés et obstruent le passage dans les sentiers pédestres de la municipalité. Pour des raisons de sécurité, tous nos sentiers pédestres seront fermés jusqu'à nouvel ordre. Nous vous aviserons de la réouverture des différents secteurs au fur et à mesure que les travaux d'entretien seront effectués. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Suivez notre page Facebook pour être informé des derniers développements.



La municipalité tient à remercier les citoyens venus prêter main-forte à notre équipe des travaux publics pour aider à dégager les routes suite aux forts vents du 1^{er} mai.

Merci aussi à notre équipe de pompiers, qui a travaillé fort pour sécuriser certains secteurs.

Soulignons également le grand mouvement d'entraide entre citoyens et citoyennes qui a déferlé en réponse aux besoins des personnes sinistrées. Nous avons su démontrer dans cette épreuve que Larouche est une belle communauté tricotée serrée!

Informations diverses



CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 9577 DE LAROUCHE



Les Chevaliers de Colomb de Larouche remercient la population Larouchoise pour son support et sa participation aux activités ou en tant que bénévoles. Votre contribution et votre support financier permettent de soutenir concrètement plusieurs organismes et activités dans la communauté, dont ce mois-ci :

Transport
bénévole

250\$

Maison des
jeunes de
Larouche

2 000\$

Pour tous ceux qui aimeraient faire un peu d'exercice en plein air, une corvée de nettoyage printanier est prévue **le 6 mai** pour nettoyer le parterre de l'Église. Bienvenue à tous les bénévoles.



MÉCHOUI DU CLOCHER

SAMEDI 26 AOÛT 2023

Hôtel de ville de Larouche



N'oubliez pas de réserver vos billets pour le *Méchoui du Clocher* qui se tiendra **le 26 août** prochain. Pour ce faire, vous pouvez contacter un Chevalier de votre connaissance ou bien les responsables habituels :

- Fernand Harvey,
- Denis Chouinard,
- Mario Fradet ou
- Réjean Bédard.

Au plaisir de vous recevoir à cette belle activité familiale et fraternelle.
D'ici-là, profitez pleinement du bel été à venir.

Le 27 avril dernier avait lieu le Gala *Ose entreprendre 2023*, où l'école du Versant était candidate pour le projet de jardin communautaire et ceux-ci ont gagné!

Félicitations à madame Kim et aux élèves pour le premier prix du 3^{ème} cycle avec Le jardin du Versant. Prochaine étape : le national.

Vous pouvez les écouter ici (à 33 min 28 secondes) : <https://urlz.fr/lCCq>

Bravo aux partenaires d'avoir rendu tout cela possible!



Le jardin du Versant - École du Versant
Gagnant Primaire troisième cycle # 1

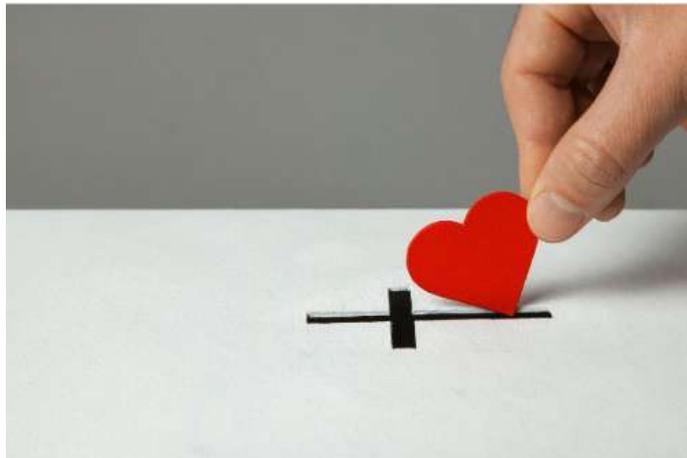
Crédit photo : Extrait de vidéo *Ose Entreprendre*

Informations diverses

PAROISSE ST-GÉRARD MAJELLA JOURNÉE DE LA CAPITATION 2023

C'est le lundi 1^{er} mai que se déroulera dans chacune des paroisses du diocèse, la journée de la capitation. Rappelons que la capitation comptabilise environ le tiers des revenus d'une paroisse, d'où l'importance de cette collecte.

N.B: Pour cette année vous devez faire parvenir vos enveloppes par la poste, le timbre sera défrayé par la Fabrique, ou dans le panier lors de la quête dominicale, ou vous pouvez venir la porter au bureau à l'église le mardi et mercredi en avant-midi.



Merci pour votre très grande générosité!

Les membres du Conseil de la
Fabrique Saint-Gérard-Majella

DOMAINE DE LA MONTAGNE LOGEMENTS À LOUER 649, rue Gagné



Disponibilité de **2 logements** de qualité pour des personnes autonomes de 60 ans et plus. **3 ½ chauffés, éclairés et déneigés.** Situés dans un environnement sécuritaire.

Dans le cadre du programme du supplément de loyer, accessible aux personnes à faible revenu, certains logements sont admissibles au programme de subventions.

Sur place, vous y trouverez une salle d'entraînement, des cours de vie active, une salle commune et des installations pour la coiffure.

Pour informations : Ghislain Munger
418 547-8523

CONSEILS POUR PROFITER DES PLANS D'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ

EMBARCATION

- Ayez l'équipement obligatoire à bord et vérifiez-en l'état avant votre départ ;
- Portez un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate, surtout si vous n'êtes pas bon nageur ;
- Ayez un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF) ;
- Prévoyez votre itinéraire et consultez la météo avant de partir ;
- Ayez avec vous une carte des plans d'eau ;
- Informez quelqu'un de votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation, personnes à bord) ;
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie ;
- Méfiez-vous de l'immersion en eau froide ;
- N'oubliez pas que la modération a meilleur goût! Conduire avec la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue est une infraction criminelle.

JOUET TIRÉ PAR UNE EMBARCATION À MOTEUR

- Vérifiez régulièrement l'état des câbles de remorquage ;
- Portez des gilets de sauvetage appropriés ;
- Désignez toujours un conducteur et un surveillant ;
- Entendez-vous sur les gestes et les signaux à utiliser pour dire « accélérer », « ralentir », « arrêter », « rentrer ».



NAGE EN EAU LIBRE

Si vous êtes emporté par un courant d'une rivière ou d'un cours d'eau très rapide :

- retournez-vous sur le dos et descendez le courant les pieds devant ;
- si votre embarcation a chaviré, agrippez-vous à l'extrémité située à l'amont ;
- ne nagez jamais seul et vérifiez les conditions météorologiques avant d'entrer dans l'eau.

PISCINE

- Surveillez constamment vos enfants et demeurez à une distance qui vous permet d'intervenir rapidement ;
- Retirez tous les jouets de la piscine lorsque vous en sortez.

PLONGEON

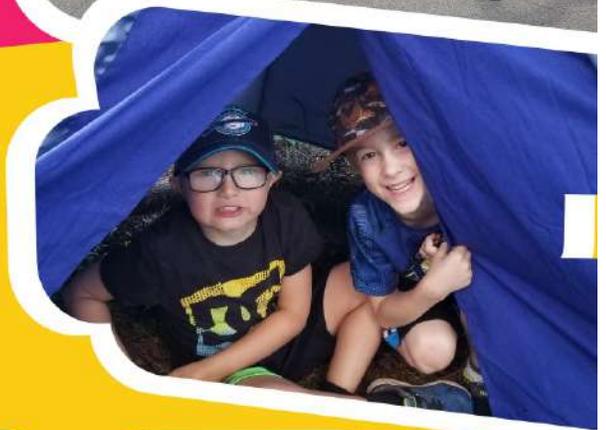
- Plongez uniquement dans une eau dont la profondeur est d'au moins deux fois votre taille ;
- Avant de plonger, pensez à la manière d'entrer dans l'eau pour faire des choix sécuritaires ;
- Entrez toujours dans l'eau la première fois les pieds en premier afin d'en connaître la profondeur et détecter les dangers.

IMPORTANT

Un enfant peut se noyer dans aussi peu que quelques centimètres d'eau. Soyez vigilants à proximité des spas, jardins d'eau et pataugeoires.

Source : [Croix-Rouge canadienne](#)

CAMP DE JOUR LAROUCHE



**JEUX VARIÉS, ACTIVITÉS
SPORTIVES ET ARTISTIQUES,
RALLYES, BRICOLAGE,
JEUX LIBRES, SORTIES ET
ACTIVITÉS SPÉCIALES.**



7 semaines
**26 JUIN AU
11 AOÛT**

Éligibilité
5 À 12 ANS
maternelle complétée

Coût /semaine
60\$
Service de garde en sus

Durée et horaire

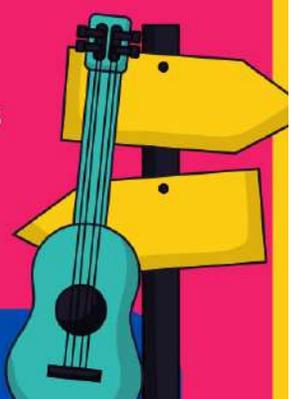
- ✓ Du lundi au vendredi
- ✓ Animation: 9h à 16h
- ✓ Service de garde optionnel:
7h à 9h et 16h à 17h

Lieu des activités

Terrain des loisirs
912, route des Fondateurs

Inscription en ligne

8 au 14 mai



Information et inscription: <https://bit.ly/3LTaQ9r>